



## Passage en invalidité et pas de signature d'un avenant

-----  
Par LaurentT

Bonjour, Merci de vos réponses par avance.

Depuis Mars 2023, je suis en invalidité, hors, mon service RH, bien que m'en ayant parlé, à semble t'il oublié de me faire signé un avenant car je suis à mi-temps maintenant. Est-ce que cela est un véritable problème pour moi ou pour mon employeur ? Puis-je sans problème laissé cela en l'état ?

Bien cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce mi-temps est-il un "mi-temps thérapeutique" ?

Il est préférable de noter les modifications sur un avenant signé des 2 parties, sinon l'employeur peut vous obliger à reprendre votre poste à plein temps.

PS : L'invalidité n'implique pas obligatoirement un passage à mi-temps. C'est le médecin du travail qui détermine votre aptitude.

-----  
Par LaurentT

Bonjour, non ce n'est pas thérapeutique mais définitif. Ce sont les instructions de la médecine du travail. Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous devez signer un avenant sinon vous serez considéré en absence injustifiées pour les heures non effectuées .  
Donc oui c'est un problème à résoudre surtout si vous n'êtes qu'apte qu'à tant d'heures ...

-----  
Par LaurentT

En effet , j'ai repris le travail en mars et depuis, rien, ils ont oubliés je pense. Je touche ma pension, mon demi salaire depuis trois mois.

-----  
Par kang74

Demandez à signer un avenant ...

-----  
Par LaurentT

Merci de votre conseil.

Bien à vous